

UN RESEAU D'ACTEURS ET REFERENTS DU HANDICAP

Le Ministère de l'Agriculture s'engage pour l'accueil des personnes en situation de handicap et se donne trois objectifs :

1. Adapter un cadre de vie pour le rendre accessible à tous ;
2. Accueillir davantage d'apprenants en situation de handicap aux formations de droit commun;
3. Intégrer plus de travailleurs handicapés dans la communauté éducative.

Ces objectifs participent à l'application de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (Loi 2005-102).

"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant." (Article L114)

Le réseau des référents handicap du CFA RAP PACA

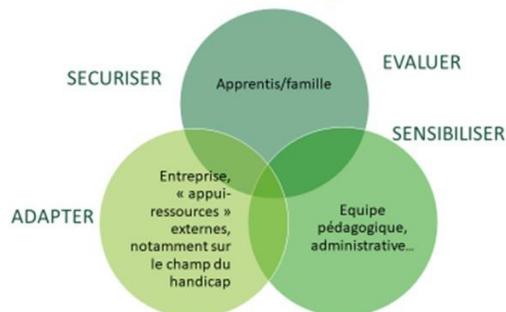
Le référent handicap de l'Unité de Formation par Apprentissage AGRICAMPUS VAR (UFA) des 2 sites, Fabienne LAMBERT-PAONE , est **membre de l'équipe des référents handicap à l'échelle du CFA Régional Agricole Public en PACA**.

Le référent handicap travaille en réseau à :

- L'échelle régionale en tant que membre **du réseau régional Provence Alpes Côte d'Azur des référents handicap en lien avec l'Agefiph et le Fiphfp**. Il participe à la vie de ce réseau dans une logique d'entraide et de mutualisation.
- L'échelle locale en constituant son propre réseau d'acteurs mobilisables en fonction des besoins. Pour cela, il dispose de la Ressource Handicap Formation, service de l'Agefiph - Fiphfp Provence Alpes Côte d'Azur.

La mission handicap : une œuvre collective

Le référent handicap exerce ses missions dans le respect d'une procédure unique régionale et d'outils coproduits et validés collectivement au sein de l'équipe régionale des référents handicap du CFA Régional Agricole en PACA.



Le référent handicap met ses talents et ses convictions au service de son public. La ténacité, l'ingéniosité pédagogique, l'ouverture d'esprit et la croyance en la capacité de l'autre, sont les qualités qui portent l'équipe régionale des référents.

Une démarche pro-active d'inclusion : Parcours Personnalisé d'Apprentissage (PPA)

Le PPA est en quelque sorte, un parcours de formation sur mesure que l'apprenti peut construire avec le référent handicap, l'équipe des formateurs et d'autres personnes en fonction de ses besoins (éducateurs, psychologue, neurologue, médecin...).

En 2021, 66 apprentis en situation de RQTH* bénéficient d'un accompagnement personnalisé

* Un décret du 5 octobre 2019 simplifie la procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en prévoyant **la délivrance automatique d'une attestation RQTH** pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, pour certains bénéficiaires d'emplois réservés, ainsi que pour les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité au titre de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.

Ce décret permet également aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi d'être mieux informés de leurs droits, en prévoyant que les décisions relatives à l'attribution de la carte mobilité inclusion portant la mention invalidité et de l'allocation aux adultes handicapés comportent désormais une mention expresse précisant qu'ils sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'insertion professionnelle, sans qu'il leur soit nécessaire d'accomplir une démarche supplémentaire de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Il prévoit en outre que **toute demande de renouvellement proroge les effets du bénéfice de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé délivrée au titre d'une précédente décision, dans l'attente de son instruction**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037469492/>

(source Agefiph)